



REGLEMENT INTERIEUR ALSH « LA NORMA - CCHMV »

Mise à jour :
22/06/2020

SAISON D'ETE 2020

L'Accueil Loisirs Sans Hébergement est un lieu d'accueil et de découverte, de jeux, de rencontres, d'échanges favorisant l'épanouissement de l'enfant dans le respect des règles fondamentales de vie en société. Il accueille les enfants de 5 à 12 ans en 2 groupes d'âge : les Diablotins - de 5 à 7 ans et les Kids - de 8 à 12 ans.

Il est ouvert du 6 juillet au 28 août 2020 du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 avec possibilité de repas froid fourni par les parents. L'accueil se fait également à la ½ journée.

1 – CAPACITE D'ACCUEIL

En raison du contexte sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19, l'effectif est limité à 32 enfants maximum, âgés de 5 à 12 ans.

2 – LE PERSONNEL

La responsable est Maryse DELANGLE. La continuité de ses fonctions est assurée par Vanille GIRAUD.

La qualification et les taux d'encadrement au sein de la structure déclarés auprès de la DDCSPP Service Jeunesse et Sports répondent aux réglementations en vigueur, notamment aux dispositions fixées par l'agrément de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations et à celles relatives au contexte sanitaire lié au Covid-19.

Le référent sanitaire et Covid-19 est : Marion CAVELIER

3 – RESERVATIONS et INSCRIPTIONS

Les réservations s'effectuent par un bulletin d'inscription remplissable sur nos sites :

- Pour les vacanciers : sur les sites www.la-norma.ski et <https://www.haute-maurienne-vanoise.com/ete/la-norma/station/famille/club-enfants>
- Pour les enfants du territoire de la Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise : <http://www.cchautemaurienne.com/les-vacances-dete>

Les documents à fournir pour l'inscription sont les suivants :

- Bulletin d'inscription complété et signé,
- Attestation de quotient familial CAF,
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile (l'assurance de la collectivité n'intervient qu'en complément de l'assurance responsabilités civile ou extra-scolaire de la famille).

A réception de ces documents, une confirmation d'inscription et des instructions relatives au paiement seront envoyées par mail. Le règlement s'effectuera par carte bancaire et/ou chèques vacances ANCV. Le paiement validera définitivement la réservation.

Il est possible de réserver 3 semaines dans un premier temps, et ensuite prolonger selon les disponibilités. Les inscriptions supplémentaires seront à effectuer par mail le jeudi précédent la semaine souhaitée, avant 16h.

4 – CONDITIONS D'ADMISSION

Les vaccinations doivent être obligatoirement à jour. Un mineur non vacciné ne peut être inscrit que s'il présente une attestation de contre-indication du médecin.

Les enfants doivent être confiés en bonne santé. Il est interdit au personnel de l'ALSH d'administrer des médicaments aux enfants. En cas de traitement médical nécessitant la prise de médicaments durant l'accueil, les parents doivent remettre à la responsable de la structure l'ensemble des boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine avec le nom et prénom de l'enfant inscrit sur chaque boîte, accompagné de l'ordonnance médicale correspondante. En cas de maladie chronique, un protocole d'accueil individualisé, PAI, sera fourni par le médecin traitant. Tout changement de situation, d'évolution du carnet de vaccination survenant par la suite doit être signalé auprès des responsables afin d'avoir un dossier à jour en permanence.

La responsable se réserve le droit de refuser un enfant malade, sans certificat médical récent attestant de non-contagion.

Un refus peut être notifié en cas de problème d'adaptation, de non-respect des règles de vie, ou dans le cas où le comportement de l'enfant entraînerait pour le personnel des sujétions telles que la surveillance ou la sécurité des autres enfants ne pourrait plus être assurée.

Les enfants seront sensibilisés de manière ludique au protocole sanitaire lié au Covid-19 et sont tenus de le respecter, sous la surveillance des animateurs.

5 – REPAS

Le repas fourni par les parents dans un sac isotherme au nom + prénom de l'enfant est demandé pour les inscriptions à la journée.

Nous conseillons d'apporter une gourde d'eau et une collation qui sera prise au cours de la matinée et de l'après-midi.

6 – JEUX, ACTIVITES, SECURITE

Les activités proposées peuvent être consultées sur le programme du site internet de la Norma, ainsi que le projet pédagogique et le projet éducatif. Ils sont également affichés dans les locaux de l'ALSH, à la maison du Tourisme de la Norma le vendredi précédent la semaine concernée. Certaines activités faisant appel à des prestataires sont limitées à un nombre de participants, dans le cas où ce nombre est atteint, nous proposons des activités complémentaires. Des activités extérieures sont proposées chaque jour, il est donc indispensable que les enfants aient leur propre sac à dos avec vêtements en fonction de la météo, casquettes, lunettes de soleil, crème solaire et gourde d'eau et ou polaire. Ils doivent être chaussés de préférence de baskets.

En cas d'accident pendant ces activités pour lequel l'état d'un enfant nécessiterait des soins d'urgence, la responsable prend elle-même la décision de contacter un médecin ou les sapeurs-pompiers et en informe immédiatement les parents.

7 – TRANSPORT

Les enfants du territoire de la CCHMV ont la possibilité de se rendre à la Norma avec le service de bus qui dessert l'arrêt indiqué par les parents lors de l'inscription, matin et soir à partir du Freney jusqu'à la Norma. Dans le cas où l'enfant n'est présent qu'à la demi-journée, le transport en commun peut s'effectuer soit le matin, soit le soir. Les enfants sont sous la responsabilité des animateurs accompagnants, et ont les mêmes obligations qu'au centre. Tout comportement pouvant entraîner la mise en danger d'autrui donnera suite à l'exclusion du transport en commun.

Seuls les adultes dont les noms sont mentionnés sur la fiche d'inscription sont autorisés à reprendre les enfants. En cas de doute sur l'identité d'un adulte, il peut être demandé une carte d'identité de la personne pour vérifications des identités notées sur le dossier d'inscription. Dans le cas où aucun adulte n'est présent pour accueillir l'enfant à l'arrêt de bus le soir, ou au centre, la responsable est habilitée à prendre toutes les dispositions nécessaires en contactant les autorités compétentes.

Dans le cadre des activités liées à l'organisation des services, les enfants peuvent être transportés dans les véhicules appartenant à la Norma ou à la CCHMV (minibus 9 places).

8 - VIE COLLECTIVE

Les enfants sont tenus de respecter les règles de vie et de fonctionnement fixés par l'équipe éducative. Le personnel d'encadrement est soumis aux mêmes obligations.

Pour tout problème de comportement d'un enfant, (violence, langage, insulte, bagarre, dégradation volontaire...) une rencontre sera organisée avec le responsable légal afin de le résoudre. Si le comportement persiste, une exclusion temporaire voire définitive pourra être appliquée par le personnel encadrant, dans une mesure de protection des autres enfants.

Des vêtements sont fréquemment oubliés. Afin de les restituer à leurs propriétaires, ils doivent être marqués au nom de vos enfants.

9 – OBJETS PERSONNELS

Le port de gourmettes, chaînes, médailles, boucles d'oreilles est vivement déconseillé. Les téléphones portables ainsi que les jeux électroniques sont interdits dans la structure. L'ALSH décline toute responsabilité en cas de perte ou détérioration de ceux-ci.

10 - ACCEPTATION

Le seul fait d'inscrire un enfant à l'ALSH constitue pour les parents une acceptation de ce règlement qui sera affiché dans les locaux concernés ainsi que sur notre site internet.

Soucieux du bon fonctionnement de sa structure ALSH et du plaisir que les enfants prendront durant leur séjour à la Norma, à la recherche d'améliorations de nos prestations, nous sommes à l'écoute de vos attentes et suggestions. N'hésitez pas à prendre un peu de temps pour venir nous rencontrer.